



Vaisselle réutilisable obligatoire

Mesure en vigueur depuis le 2 avril 2024 *

* Une période de tolérance sera observée jusqu'au 1^{er} avril 2025, permettant à chaque organisatrice et organisateur de manifestation et exploitante et exploitant de points de vente de nourriture et/ou de boissons concernés par cette mesure de se mettre en conformité avec la décision du Conseil administratif et de s'équiper.

Dans le cadre d’une manifestation ainsi que dans certains points de vente de nourriture et/ou de boissons sur le territoire de la Ville de Carouge, les produits suivants doivent impérativement être lavables et réutilisables :

- **couverts** (fourchettes, couteaux, cuillères, baguettes, etc.) ;
- **contenants** (assiettes, bols, etc.) ;
- **pailles** et **bâtonnets** mélangeurs pour boissons ;
- **réipients** pour aliments et boissons (boîtes, gobelets, verres, tasses, etc.), y compris leurs éventuels moyens de fermeture et couvercles .



Cette obligation s’applique de la manière suivante :

	Obligatoire	Non obligatoire, mais recommandé
Pour les manifestations	Sur tout le périmètre	
Pour les food trucks	Dans le cadre des manifestations publiques	Lorsque la nourriture et/ou les boissons sont vendues à l'emporter
Pour les pavillons glacières	Lors de la consommation de nourriture et/ou de boissons en terrasse	Lorsque la nourriture et/ou les boissons sont vendues à l'emporter
Pour les autres pavillons ou édicules	Lors de la consommation de nourriture et/ou de boissons en terrasse	Lorsque la nourriture et/ou les boissons sont vendues à l'emporter
Pour les marchés	Lors de la consommation et/ou dégustation de nourriture et/ou de boissons sur place	Lorsque la nourriture et/ou les boissons sont vendues à l'emporter

Pour la vente à l'emporter, la vaisselle en plastique à usage unique reste interdite. Sont autorisés les produits jugés compostables selon la norme EN 13432, les produits en papier et en bois et les bouteilles en PET.

CONTACT ET INFORMATION

Carouge à votre service
mairie@carouge.ch
022 307 89 87